

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2015

RÉSEAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET DES CHAMBRES DE
MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - (N° 3262)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« avec ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.